

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil.....33
 en exercice.....33
 présents.....32
 présents par procuration 1
 absents.....
 absents excusés

OBJET :

Election des délégués auprès du
 SIEREIG

Le 3 juin 2020 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est assemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mèbrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. David Duranteau

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : M. François About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200603-DEL2020060309a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2020

Affichage : 09/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33, L5211-7, L5211-8, L5212-6, L5212-7 et L. 5711-1 et suivants,

VU l'article 2-1 des statuts du SIEREIG, autorisés par arrêté du Préfet du Val d'Oise n° A 19-100 du 06 mai 2019,

CONSIDERANT qu'en tant que membre du SIEREIG, la Ville doit procéder à l'élection de deux (2) délégués titulaires et de deux (2) délégués suppléants, membres du Conseil municipal, par un vote à scrutin secret et à la majorité absolue,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de ,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE, nominativement à l'élection de deux (2) délégués titulaires et de deux (2) délégués suppléants pour siéger au comité syndical du SIEREIG,

SONT candidats :**- Titulaires :**

- L. Strehaiano
- A. Surie

- Suppléants :

- F. Zontone
- E. Francine

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par Le Maire.

H

SONT élus délégués auprès du SIEREIG :

- Titulaires :

- L. Strehaiano
- A. Surie

- Suppléants :

- F. Zontone
- E. Francine

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **09 JUIN 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **09 JUIN 2020**
09 JUIN 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.